

**Crédits: 9**

## Présentation

### En bref

Le microprogramme en comptabilité financière s'adresse aux candidats oeuvrant déjà dans le domaine de la comptabilité ou de l'administration. Il est offert entièrement en ligne.

### Objectifs du programme

Le microprogramme vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base dans le domaine de la comptabilité financière ainsi que certaines notions de fiscalité en vue de leur application pratique à l'intérieur de l'organisation.

## Admission

### Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver.

Ce programme est offert à temps partiel.

## Conditions d'admission

### Études au Québec

Base collégiale

Pour être admis, les candidats collégiens devront avoir une cote R d'au moins 20.

Base universitaire

Avoir réussi sept cours (vingt et un crédits) de niveau universitaire. Le candidat admissible dont on n'aura pu établir à l'aide du dossier qu'il possède des connaissances suffisantes pourrait être admis conditionnellement à la réussite d'un ou plusieurs cours d'appoint.

Base expérience

Occuper ou avoir occupé pendant au moins un an une fonction permettant l'acquisition d'une expérience administrative OU posséder une expérience de travail d'au moins trois ans, attestées officiellement par un ou des employeurs ET par un curriculum vitae.

### Études hors Québec

Pour être admis, les candidats devront avoir une moyenne égale ou supérieure à 11/20.

## Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

### Cours obligatoires (9 crédits)

CTB1018 Fiscalité I : particuliers (CTB1042 ou CTB1066 ou CTB1069 ou CTB1091)

CTB1066 Introduction à la comptabilité financière

CTB1091 Comptabilité de base pour gestionnaires

**Description des activités**

**CTB1018 Fiscalité I : particuliers (CTB1042 ou CTB1066 ou CTB1069 ou CTB1091)**

Débuter l'étude détaillée des règles de conformité issues de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Introduction au contexte fiscal. Assujettissement. Structure du calcul de l'impôt. Calcul du revenu d'emploi, des autres revenus et des déductions. Calcul du revenu imposable et de l'impôt pour un particulier. Les régimes de revenu différés.

**CTB1066 Introduction à la comptabilité financière**

Sensibiliser l'étudiant à l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision. Pour ce faire, il devra notamment :

- se familiariser avec les techniques de base de la comptabilité et leurs fondements théoriques;
- connaître les différentes formes juridiques d'entreprises et leurs particularités comptables;
- s'initier aux principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé et à l'exercice du jugement professionnel.

Familiariser l'étudiant avec l'utilisation d'outils informatiques en comptabilité financière.

La comptabilité : un instrument à la prise de décision. Les éléments de base du processus comptable. La détermination du bénéfice net. L'établissement des états financiers; la régularisation des comptes et le chiffrer. Les registres comptables (journaux et auxiliaires). Les salaires. La comptabilité des entreprises commerciales. Les formes juridiques d'entreprises et les aspects légaux. La comptabilisation des opérations d'une entreprise à l'aide d'un progiciel comptable.

**CTB1091 Comptabilité de base pour gestionnaires**

Familiariser l'étudiant à l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision en gestion. S'initier aux normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) par l'étude des éléments principaux des états financiers. Identifier les principales différences de normalisation entre NCECF et les normes internationales d'information financière (IFRS). Développer l'esprit critique nécessaire au gestionnaire afin d'analyser et interpréter les états financiers de façon appropriée.

Introduction à la comptabilité. Le bilan. Les résultats. La trésorerie et les créances. Les stocks et le coût des ventes. Le passif à court terme et les éventualités. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Le passif à long terme. Les capitaux propres. Les placements et les regroupements d'entreprises. L'état des flux de trésorerie. La communication, la certification et l'analyse de l'information financière. Les principales différences entre les NCECF et les IFRS.